

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1091

présenté par

M. Loubet, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	2 500 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	2 500 000
Paysages, eau et biodiversité	0	2 500 000
Expertise, information géographique et météorologie	0	2 500 000
Prévention des risques	0	2 500 000
Énergie, climat et après-mines	0	2 500 000
Service public de l'énergie	20 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	2 500 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	2 500 000
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En septembre 2023, le Président de la République Emmanuel Macron s'est engagé à convertir les centrales à charbon françaises pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique du pays tout en réduisant les émissions de CO₂ du mix électrique.

Un impératif également préconisé par RTE, qui insiste sur le besoin d'unités de production électrique pilotables pour répondre aux pics de consommation et ainsi assurer l'indépendance énergétique nationale. La conversion des centrales à charbon françaises permettra enfin de préserver les emplois existants, à l'instar du site de Saint-Avold en Moselle dont dépendent près de 500 emplois directs et indirects.

Cet amendement vise donc à permettre la conversion des centrales à charbon vers des combustibles moins émetteurs en CO₂, comme la biomasse ou le biogaz, à travers la tenue d'un appel d'offres permettant de garantir la disponibilité de ces centrales.

Ce dispositif est éligible au mécanisme de capacité, sans conséquence sur le budget de l'État mais une rémunération additionnelle est définie dans le cadre de l'appel d'offres. Le plafond de rémunération maximum est estimé à 80 000 euros par MW installés.

L'impact budgétaire de ce dispositif est estimé à 20 millions d'euros par an pour un mécanisme de capacité qui couvrirait la moitié du coût total.

Cet amendement a été élaboré avec des salariés et parties prenantes de l'industrie thermique.

Pour réaliser la conversion de la Centrale Émile Huchet de Saint-Avold par appel d'offres, il est donc proposé de :

- Ajouter 20 millions d'euros au programme 345 « Service public de l'énergie » ;
- Retirer 2,5 millions d'euros aux programmes 203 « Infrastructures et services de transports », 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture », 113 « Paysages, eau et biodiversité », 159 « Expertise, information géographique et météorologie », 181 « Prévention des risques », 174 « Energie, climat et après-mines » tout en maintenant l'intégralité de l'enveloppe consacrée à l'après-mines, 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».